

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 296

présenté par

M. Castellani, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. de Courson, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Naegelen, M. Pancher, M. Serva et Mme Youssouffa

ARTICLE 19

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à supprimer l'article 19, qui procède à la validation législative du décret n° 2022-342 du 11 mars 2022 définissant les modalités spécifiques d'attribution d'un volume additionnel d'électricité pouvant être alloué en 2022.

En effet, la décision de la hausse du volume cédé de l'ARENH a été prise contre l'avis d'EDF et des syndicats. A juste titre d'ailleurs puisque le rehaussement de 20TWh du volume cédé de l'ARENH pèse plus de 8 milliards sur les comptes d'EDF, alors même que l'opérateur historique fait face à un mur de dette. Cette décision menace la capacité du groupe à mener les investissements nécessaires pour entretenir le parc nucléaire et investir dans la transition écologique.